



64200

**20140080**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Séance publique du 30 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le trente septembre à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 septembre 2014 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Lahorgue, Bonzon, Delettre, Etchegaray, Bigé, Gay, Klisz, Bigoteau, Etcheverry, Recart, David, Sorhaits, Vigier et Gony.

Absente excusée : Mme Dallet (procuration à Mme Gallot)

Secrétaire de séance : M. Francis Davril

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 18

**N° 6 : Objet : Convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale pour l'assistance à la modification du PLU**

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2014, par laquelle celui-ci a approuvé le principe de la modification du Plan Local d'Urbanisme

Pour réaliser les études nécessaires à la modification de ce document et accompagner la commune sur le plan administratif, il propose d'utiliser le Service d'Urbanisme Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale dans les mêmes conditions que les collectivités plus importantes utilisent le service d'urbanisme dont elles disposent en propre. Ceci suppose cependant la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale ; dont le Maire soumet le projet à l'assemblée lui demandant de l'autoriser à la signer.

**APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

**APRES** en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSIDERANT** que la Commune n'est pas dotée d'un service d'urbanisme susceptible de prendre en charge la modification du Plan Local d'Urbanisme mais peut disposer du Service d'Urbanisme Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à l'Agence (10 demi-journées)

*Approuvé le 30/09/2014*

**DECIDE** de faire appel au Service Urbanisme Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale afin qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la modification du P.L.U.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention fixant les conditions de mise à disposition de ce service conformément au projet ci-annexé.

**CHARGE** l'Agence Publique de Gestion locale d'assurer cette mission d'assistance technique et juridique,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention ci-jointe.

Vote : 18

Pour : 19 (dont une procuration)

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

**Le Maire**

**P. Baudry**



A long, horizontal signature line in black ink, starting from the left and ending with a large loop that passes over the red stamp.